



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°2022-10/AMT-137

**Le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-1 à L.2542-13,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la société Cottel Réseaux en date du 10/10/2022.

Considérant que des travaux de réalisation de fouilles pour la pose de conduites télécom doivent être effectués au **38D rue de la Wantzenau**, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de garantir la sécurité des agents intervenant sur le chantier et des usagers empruntant cette voie,

### ARRÊTE

**Article 1** Des travaux de réalisation de fouilles pour la pose de conduites télécom doivent être effectués au **38D rue de la Wantzenau**,

**du 24 au 28 octobre 2022**

**Article 2** : Le stationnement sera interdit et qualifié gênant en vertu de l'article R.417-10 du Code de la Route, dans la zone des travaux. Les contrevenants s'exposent à la mise en fourrière sans préavis de leur véhicule.

**Article 3** : Pour les besoins des travaux la chaussée pourra être rétrécie et la circulation pourra être alternée manuellement ou par feux tricolores de chantier.

**Article 4** : Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.

**Article 5** : La vitesse des véhicules sera limitée à **30 km/h** et les dépassements seront interdits à hauteur du chantier.

**Article 6** : La signalisation appropriée sera mise en place par la société chargée des travaux et **devra être pourvue d'un dispositif d'éclairage de nuit en raison de l'extinction totale de l'éclairage public de 23h à 4h45.**

**Article 7** : Les services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim (*par courriel*),
- Eurométropole de Strasbourg : MM Rauch et Brigoulet (Voies Publiques),
- Sté Cottel Réseaux 1 rue de l'Industrie 67640 Fegersheim : M. Rost (*par courriel*),
- Section des Sapeurs Pompiers de Reichstett – M. Bildstein (*par courriel*),
- Affichage, archives

Fait à Reichstett, le 20 octobre 2022

Patrick ECKART

Adjoint au Maire

